

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 novembre 2010
(convocation du 15 novembre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Novembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique,
M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge,
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-
MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice,
Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles,
M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude,
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre,
M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry,
M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques,
M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime,
Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 10 h 40
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 h 00
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à cpter de 11 h 15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 30
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 05

M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à partir de 11 h 30
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis

LA SEANCE EST OUVERTE

**Nouveau stade de Bordeaux - Protocole d'accord avec la ville de Bordeaux sur
la participation de la Communauté urbaine**



MMonsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

M. Freygefond présente le rapport suivant :

La ville de Bordeaux a décidé par délibération du 31 mai 2010, de réaliser un nouveau stade de 43 000 places permettant d'accueillir les rencontres de l'Euro 2016.

La Communauté urbaine de Bordeaux, de par ses compétences, est un partenaire technique et financier de ce projet.

La ville de Bordeaux et la Communauté urbaine ont inscrit le projet de stade dans le contrat de Codéveloppement qui les lie de la manière suivante :

- « La Cub s'engage à contribuer à la réflexion en cours sur les enjeux et les conditions de réalisation au sein de l'agglomération d'un équipement de type grand stade: site, desserte, maîtrise d'ouvrage, financement et délai.
- La Cub et la Ville s'engagent, aux côtés des autres collectivités locales, à définir rapidement les modalités d'intervention sur ce dossier, afin de respecter le calendrier de décision fixé par l'organisation de l'Euro 2016 ».

La ville de Bordeaux a choisi de recourir à un contrat de partenariat conclu au terme d'une procédure de dialogue compétitif, pour la réalisation et la maintenance de ce nouveau stade.

L'Etat, la Région Aquitaine et le club des Girondins de Bordeaux souhaitent accompagner la réalisation du stade en participant à son financement.

En mai 2010, la ville a désigné le club des Girondins de Bordeaux comme club résident pour 30 ans. A ce titre, il est le bénéficiaire naturel du stade, selon des modalités qui seront régies par une convention d'occupation passée entre la ville et le club.

Lors du Bureau du 24 juin 2010, les orientations d'engagement de la Communauté urbaine ont été définies et portent notamment sur une participation financière forfaitaire et non révisable de 15 millions d'euros.

Le protocole annexé à la présente délibération a pour objet de définir en amont les modalités de participation de la Communauté urbaine de Bordeaux à la réalisation du nouveau stade.

Le protocole présente succinctement le projet de stade de 43 000 places, son implantation prévue avenue de la Jallère sur un terrain mis à disposition par la Communauté urbaine par bail emphytéotique de droit commun et son montage sous forme de partenariat public – privé.

Le protocole rappelle les dispositions prévues pour la desserte routière et en transport en commun de Bordeaux Nord.

Le montant de la part Cub au financement du stade est plafonné à 15 millions d'euros, montant non révisable. Les modalités de versement sont à définir dans une convention financière à intervenir entre la ville de Bordeaux et la Cub.

Le protocole rappelle l'objectif partagé par la ville et la Cub de la poursuite de la politique d'ouverture de l'accès au stade vers tous les publics, ainsi qu'au renforcement des actions du club pour la promotion et la diffusion du sport au profit des 27 communes.

La ville s'engage à imposer la mise à disposition du stade pour l'organisation de grandes compétitions de rugby. Dans une logique d'enrichissement du patrimoine de la métropole en enceintes capables d'accueillir des manifestations culturelles et festives, la ville demandera aux exploitants d'accueillir d'autres sports, mais aussi culturelles ou festives dont l'ampleur nécessiterait une jauge de plus de 15 000 personnes.

Enfin, le protocole définit les modalités d'association de la Communauté urbaine à la gouvernance de cet équipement : comité de pilotage des co-financeurs, comité technique, Comité de suivi du Contrat de partenariat et de la convention d'occupation du club résident.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n°2009/044 du 10 juillet 2009 sur les contrats de co-développement,

VU l'article article L5215-26 du CGCT portant sur les modalités de participation financière des communautés urbaines aux projets de leurs communes membres

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de la Communauté Urbaine de Bordeaux à participer à un équipement sportif d'intérêt d'agglomération,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver les termes du protocole d'accord à intervenir entre la Communauté urbaine et la ville de Bordeaux

ARTICLE 2 : d'autoriser le Président à signer les conventions à venir

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Europe Ecologie-Verts, les élus socialistes bordelais et M.Ambry votent contre et le groupe des élus Communistes et apparentés s'abstient.

Fait et délibéré au siège de la Communauté urbaine, le 26 novembre 2010,

Pour expédition conforme,
Par délégation

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 DÉCEMBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 29 DÉCEMBRE 2010

M. LUDOVIC FREYGEFOND